

Délibération n° A22-2-7

Objet : Modification du Règlement Intérieur Institutionnel

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 11,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° A11-1-6 du 2 mars 2011 fixant la publicité des délibérations et des décisions de l'EPF Ile-de-France

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu l'arrêt par les services Préfectoraux de publier les actes de l'EPFIF au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

- approuve la nouvelle rédaction du RII de l'Etablissement.



Le Président

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le Préfet de Région IDF, Préfet de Paris
Marc GUILLAUME

